

ARKÉA DS OPPORTUNITÉ TAUX FÉVRIER 2025



▲ Souscription du 6 janvier 2025 au 22 février 2025 en assurance-vie, (jusqu'au 6 mars 2025 avant 12h⁽¹⁾ en compte-titres et PEA).

▲ Éligibilité : assurance-vie, compte-titres et PEA.

▲ Fonds à formule à capital garanti à échéance (hors frais et commissions), présentant un risque de perte en capital partielle ou totale⁽²⁾ en cas de sortie avant la date d'échéance⁽³⁾.

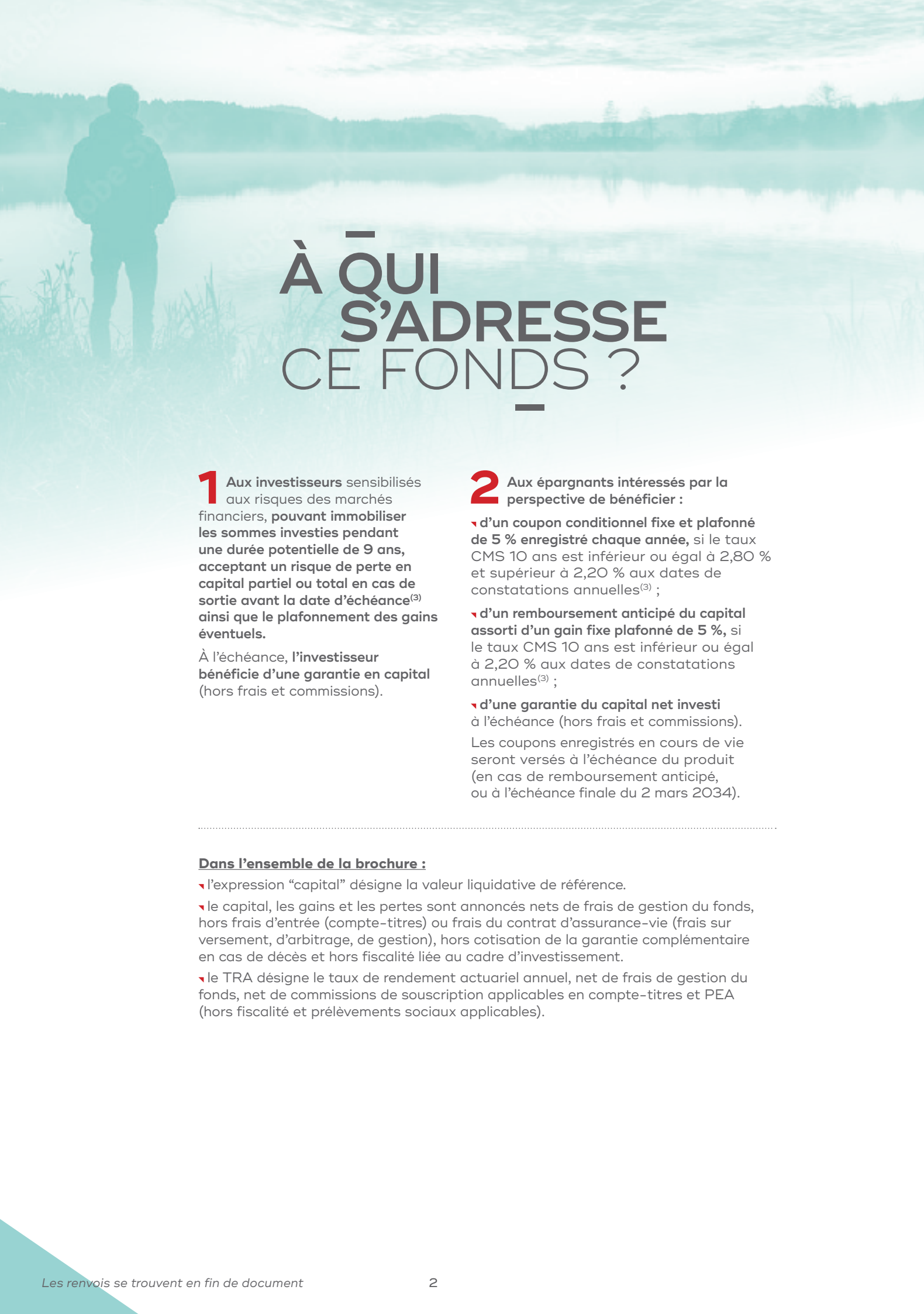
▲ Catégorie d'investisseurs : non professionnels et professionnels.

▲ Durée de placement recommandée : 9 ans.

Document à caractère publicitaire, non contractuel.

Veuillez vous référer au Prospectus et au Document d'Informations Clés du fonds à formule avant de prendre toute décision finale d'investissement.

Les renvois se trouvent en fin de document.



À QUI S'ADRESSE CE FONDS ?

1 Aux investisseurs sensibilisés aux risques des marchés financiers, **pouvant immobiliser les sommes investies pendant une durée potentielle de 9 ans, acceptant un risque de perte en capital partiel ou total en cas de sortie avant la date d'échéance⁽³⁾ ainsi que le plafonnement des gains éventuels.**

À l'échéance, l'investisseur **bénéficie d'une garantie en capital** (hors frais et commissions).

2 Aux épargnants intéressés par la perspective de bénéficié :

▼ d'un coupon conditionnel fixe et plafonné de 5 % enregistré chaque année, si le taux CMS 10 ans est inférieur ou égal à 2,80 % et supérieur à 2,20 % aux dates de constatations annuelles⁽³⁾ ;

▼ d'un remboursement anticipé du capital assorti d'un gain fixe plafonné de 5 %, si le taux CMS 10 ans est inférieur ou égal à 2,20 % aux dates de constatations annuelles⁽³⁾ ;

▼ d'une garantie du capital net investi à l'échéance (hors frais et commissions).

Les coupons enregistrés en cours de vie seront versés à l'échéance du produit (en cas de remboursement anticipé, ou à l'échéance finale du 2 mars 2034).

Dans l'ensemble de la brochure :

- ▼ l'expression "capital" désigne la valeur liquidative de référence.
- ▼ le capital, les gains et les pertes sont annoncés nets de frais de gestion du fonds, hors frais d'entrée (compte-titres) ou frais du contrat d'assurance-vie (frais sur versement, d'arbitrage, de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité liée au cadre d'investissement.
- ▼ le TRA désigne le taux de rendement actuariel annuel, net de frais de gestion du fonds, net de commissions de souscription applicables en compte-titres et PEA (hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

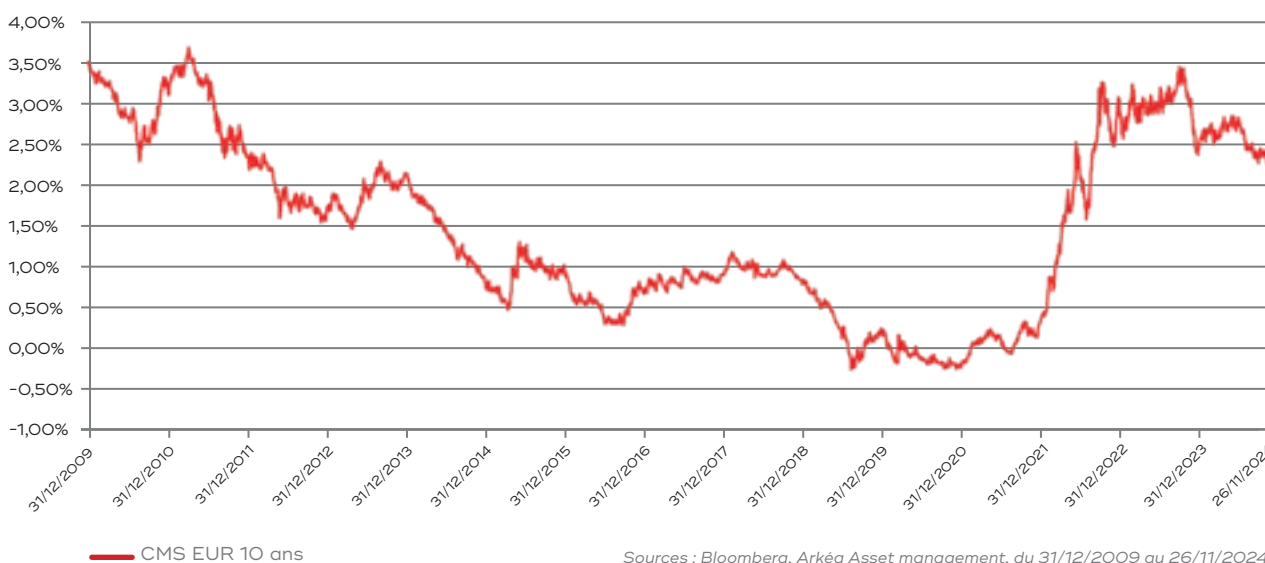
ZOOM SUR LE SOUS-JACENT CMS EUR 10 ANS

La réalisation de la formule du fonds Arkéa DS - Opportunité Taux Février 2025 est liée à l'évolution du taux CMS EUR 10 ans.

Le taux CMS EUR (Constant Maturity Swap, ou en français swap de maturité constante) est un taux de référence des marchés financiers utilisé pour des opérations d'échange de taux fixe contre taux variable (appelées swap de taux d'intérêts) pour une durée déterminée, et constante dans le temps. Le taux CMS EUR 10 ans représente le taux de référence pour les opérations d'échange de taux fixe contre taux variable en Euro pour une durée exacte de 10 ans.

Le fonds utilise des instruments dérivés, ainsi l'actif du fonds ne sera pas investi sur le CMS EUR 10 ans, ce dernier ne servant qu'à la réalisation de la formule du fonds. 100 % de l'actif du fonds est couvert par un TRS, par conséquent les actifs de bilan n'auront aucun impact sur la performance ou le rendement du fonds.

HISTORIQUE CMS 10 ANS



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps

3 RAISONS D'INVESTIR DANS ARKÉA DS - OPPORTUNITÉ TAUX FÉVRIER 2025

1 Une garantie du capital à l'échéance (hors frais et commissions). Le produit présente néanmoins un risque de perte en capital en cas de sortie à des dates autres que celles de remboursement prévues par le produit⁽²⁾.

2 Chaque année, la perspective d'enregistrement d'un coupon conditionnel, fixe et plafonné de 5 %, si le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 2,80 % et supérieur à 2,20 %.

Les coupons enregistrés en cours de vie seront versés à l'échéance du produit (en cas de remboursement anticipé, ou à l'échéance finale du 2 mars 2034).

3 Chaque année, la perspective d'un remboursement anticipé automatique assorti du versement d'un gain conditionnel, fixe et plafonné de 5 % (TRA max 4,15 %), si le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 2,20 %.

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

▲ **Code ISIN** : FRO01400SU40.

▲ **Société de gestion** :
Arkéa Asset Management.

▲ **Classification AMF** :
fonds à formule.

▲ **Période de commercialisation** :
du 6 janvier 2025 au
22 février 2025 en assurance-
vie, jusqu'au 6 mars 2025
avant 12h⁽¹⁾ en compte-titres
et PEA.

▲ **Sous-jacent** : taux CMS EUR
10 ans.

▲ **Seuil d'accès** : 300 €.

▲ **Éligibilité** : assurance-vie
(y compris Fourgous),
compte-titres, PEA, PERP.

▲ **Durée d'investissement** :
1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 ou 9 ans⁽³⁾,
selon l'évolution du taux
sous-jacent.

▲ **SRI (indicateur de risque)** :



▲ **Remboursement anticipé** : une
opportunité de remboursement
anticipé automatique tous les ans si
le taux CMS EUR 10 ans est inférieur
ou égal à 2,20 %.

▲ **Principaux risques** : risque lié à la
classification de fonds à formule,
risque de perte en capital en cours de
vie en cas de sortie du fonds avant le
remboursement anticipé du produit,
risques liés aux caractéristiques de
la formule, risque de contrepartie.
L'ensemble des risques figure au
prospectus du fonds.

▲ **Gains** : les années 1, 2, 3, 4, 5, 6,
7, 8, 9 : enregistrement d'un coupon
conditionnel, fixe et plafonné à hauteur
de 5 % si le taux CMS EUR 10 ans est
inférieur ou égal à 2,80 % et supérieur
à 2,20 % ou, gain fixe et plafonné

de 5 % avec remboursement anticipé si
le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou
égal à 2,20 % (TRA max 4,15 % en cas de
remboursement anticipé l'année 4).

▲ **Frais** : frais de gestion : 4 % maximum
(coûts récurrents estimés à 3,30 %
pour la 1^{ère} année). Frais en CTO et PEA :
commission de souscription de 2 %
maximum / commission de rachat 2 %
maximum (0 % à l'échéance ou en cas de
remboursement anticipé automatique). Frais
en assurance-vie : cf. frais de votre contrat.

▲ **Garantie** : la garantie donnée par le
Crédit Mutuel Arkéa porte sur la valeur
liquidative à la date d'échéance ou à l'une
des dates de remboursement anticipé
en cas de remboursement anticipé
automatique. La garantie porte sur
l'ensemble de la formule.

▲ **Note sur l'inflation** : la performance
du fonds n'est pas indexée à l'inflation.
Par conséquent, le rendement du fonds
corrigé de l'inflation pourrait être négatif
si l'inflation était supérieure au rendement
attendu du produit.

AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DU FONDS

AVANTAGES

▲ Chaque année, un **coupon enregistré fixe et plafonné de 5 %** si le taux CMS 10 ans est inférieur ou égal à 2,80 % et supérieur à 2,20 % aux dates de constatation annuelles⁽³⁾.

▲ Chaque année, une **possibilité de remboursement anticipé automatique assorti d'un gain fixe plafonné de 5 %**, si le taux CMS 10 ans est inférieur ou égal à 2,20 % (TRA max 4,15 % en année 4).

▲ À l'échéance, une **garantie du capital net investi (hors frais et commissions) quel que soit le niveau du CMS EUR 10 ans.**

INCONVÉNIENTS

▲ Le fonds présente un **risque de perte en capital partielle ou totale⁽²⁾ en cas de rachat des parts avant l'échéance** (hors remboursement anticipé automatique), des frais de sortie seront prélevés, les coupons enregistrés seront perdus, la VL de rachat sera fonction des paramètres du marché ce jour-là et elle pourra être très différente (inférieure ou supérieure) du montant résultant de l'application de la formule annoncée.

▲ Le coupon conditionnel et le gain fixe en cas de remboursement anticipé ou à l'échéance sont **plafonnés à hauteur d'un montant fixe prédéterminé.**

▲ **Vous ne connaissez pas à l'avance la durée exacte de votre investissement** qui peut durer de 1 à 9 ans.

Ceci est une communication publicitaire, préalablement à toute souscription, nous recommandons de prendre connaissance des informations générales et risques figurant dans le Document d'Informations Clés et le prospectus (disponibles gratuitement sur arkea-am.com) et de tenir compte de toutes les caractéristiques et de tous les objectifs du fonds tels que décrits dans le prospectus.

COMMENT FONCTIONNE ARKÉA DS - OPPORTUNITÉ TAUX FÉVRIER 2025 ?

AUX DATES DE CONSTATATION⁽³⁾, LES ANNÉES 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 OU 8

▲ Si le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 2,20 % : vous percevrez votre capital et un gain fixe plafonné de 5 % ainsi que l'intégralité des coupons conditionnels fixes et plafonnés de 5 % enregistrés au cours de la vie du fonds (TRA max 4,15 %), la formule prend fin.

▲ Si le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 2,80 % et supérieur à 2,20 % : un coupon fixe plafonné de 5 % est enregistré, le fonds continue sa vie.

▲ Si le taux CMS EUR 10 ans est supérieur à 2,80 % : le fonds continue sa vie.

À L'ÉCHÉANCE FINALE DES 9 ANS LE 2 MARS 2034

(dans le cas où le fonds n'a pas été remboursé par anticipation)

▲ Si le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 2,80 % : vous percevrez votre capital et un gain fixe et plafonné de 5 % et l'intégralité des coupons conditionnels fixes et plafonnés de 5 % enregistrés au cours de la vie du fonds (TRA max 3,98 %), la formule prend fin.

▲ Si le taux CMS EUR 10 ans est supérieur à 2,80 % : vous percevrez votre capital net investi ainsi que l'intégralité des coupons conditionnels fixes et plafonnés de 5 % enregistrés au cours de la vie du fonds (TRA max 3,58 %), la formule prend fin.

De la 1^{re} à la 8^e année

Remboursement anticipé automatique possible chaque année



—— 2,80 % Seuil d'enregistrement du coupon de 5 %

----- 2,20 % Condition de remboursement anticipé automatique avec gain de 5 %

Arkéa Asset Management est une société de gestion d'actifs filiale du Crédit Mutuel Arkéa, fruit du regroupement de Federal Finance Gestion et Schelcher Prince Gestion

Le présent document est purement informatif et ne constitue ni une offre de souscription, d'achat ou de toute autre transaction portant sur les instruments financiers qui y sont visés, ni un conseil personnalisé d'investissement. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Le fonds présenté ne comporte aucune garantie en capital et le capital initialement investi peut ne pas être intégralement restitué. La société de gestion est une filiale du Groupe Crédit Mutuel Arkéa. L'OPC pourra être commercialisé par des sociétés du même Groupe ayant des intérêts financiers communs qui perçoivent notamment des commissions au titre des placements réalisés, ce qui peut être source de conflits d'intérêts. Le Groupe Crédit Mutuel Arkéa a mis en place une politique de gestion des conflits d'intérêts, dont les mesures de barrières d'informations, pour réduire au minimum le risque de conflits d'intérêts, pour autant les dispositifs organisationnels et administratifs établis ne suffisent pas à garantir avec une certitude raisonnable que le risque d'atteinte aux intérêts du client sera évité. Préalablement à toute décision d'investissement dans l'instrument financier présenté, nous vous recommandons de vous informer en prenant connaissance de la version la plus récente du prospectus et du Document

d'Informations Clés (disponibles gratuitement auprès de Arkéa Asset Management). Vous pouvez obtenir des informations complémentaires sur le site arkea-am.com. Conformément à la réglementation, l'investisseur peut recevoir, sur demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du fonds. Les informations sur la prise en compte des critères extra financiers et les aspects liés à la durabilité sont disponibles sur le site arkea-am.com, page "Finance Durable".

Exercice de vos droits :

Si votre demande concerne les conditions de commercialisation du produit, nous vous invitons à vous rapprocher du distributeur concerné.

Si votre demande concerne le fonctionnement du produit, nous vous invitons à consulter la page "Informations Réglementaires", rubrique "[Réclamation & Médiation](#)" de notre site internet.

En cas de difficulté liée au produit, le porteur peut, dans un délai de deux mois à compter de l'envoi de sa première réclamation écrite, faire appel au Médiateur tel que prévu à l'article L 316-1 du code monétaire et financier. Le porteur saisit le Médiateur par écrit en adressant sa requête à :

Le Médiateur de l'Autorité des marchés Financiers – 17, place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 02. Un formulaire de saisine électronique est disponible le site internet : amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation.



Arkéa Asset Management



arkea-am.com



N° Cristal 09 69 32 88 32

APPEL NUMÉRIQUE

Gestion d'actifs du
Crédit Mutuel Arkéa



ARKEA
ASSET MANAGEMENT

Document à caractère publicitaire, non contractuel

(1) Sauf clôture anticipée des souscriptions retenue par votre distributeur.

(2) **Le produit présente un risque de perte en capital en cas de sortie à des dates autres que celles de remboursement prévues par le produit** (arbitrage, rachat, rentes, y compris pour décès). Dans le cadre d'un investissement réalisé au sein d'un contrat d'assurance-vie, le remboursement du capital s'entend hors frais et fiscalité liés au cadre d'investissement et hors frais éventuels liés à la garantie complémentaire en cas de décès si le contrat en comporte une. A titre indicatif, dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie proposant des frais annuels de gestion de 0,80 % : pour un versement initial de 1 000 € nets (hors frais sur versement de 2 % prévus au contrat) à l'échéance des 9 ans et en l'absence de remboursement les années précédentes, le remboursement serait de 911,66 € (hors frais éventuels liés à la garantie complémentaire en cas de décès si le contrat en comporte une).

(3) Soit le 05/03/2026 (année 1) ou le 04/03/2027 (année 2) ou le 02/03/2028 (année 3) ou le 01/03/2029 (année 4) ou le 07/03/2030 (année 5) ou le 06/03/2031 (année 6) ou le 04/03/2032 (année 7) ou le 03/03/2033 (année 8), ou le 02/03/2034 (échéance de la formule, année 9).

(4) **Pour bénéficier de la formule, l'investisseur doit avoir souscrit sur la valeur liquidative de référence (pendant la période de commercialisation) et conserver ses parts jusqu'à l'échéance** ce qui implique l'absence de rachat, arbitrage ou décès. Le remboursement du capital net investi est effectué sur la base de la Valeur Liquidative de Référence qui correspond à la plus haute valeur liquidative du fonds (hors frais d'entrée) établie entre le 1^{er} janvier 2025 et le 6 mars 2025.